



Malaise sur le lieu de travail - Accident du travail

Par **Luna31**, le **11/09/2012** à **11:51**

Bonjour,

Au mois de mai j'ai eu un malaise sur mon lieu de travail suite à une altercation assez violente avec mon employeur qui a nécessité l'intervention des pompiers.

Aujourd'hui, la CPAM est en train de mener une enquête pour déterminer si cela rentre bien dans le cadre d'un accident du travail même si l'inspection du travail m'a certifiée que cela était bien un accident du travail.

Pensez-vous que ce type de malaise rentre dans le cadre d'un accident du travail ?

Si la CPAM ne donne pas son accord, quels sont les recours possibles ?

En vous remerciant et bonne journée.

Par **P.M.**, le **11/09/2012** à **11:55**

Bonjour,

Il conviendrait déjà d'attendre le résultat de l'enquête et d'aviser éventuellement sans anticiper sans même connaître les conclusions...